

Pénibilité - Salaires le point et l'action !

SALAIRES 2012

La Direction fixe elle-même les ordres du jour ! Alors que nous avons fait parvenir nos revendications depuis 1 semaine, la DG refuse de donner ses propositions complètes et fixe les conditions suivantes : Elle garde les AC et AI pour la réunion du 14/12 et souhaite faire seulement 3 propositions lors de cette paritaire ! **La CFDT a été la seule à dénoncer cette méthode de saucissonnage de la négo !** Il est clair que la Direction veut retarder la question des AC/AI pour arriver à la dernière réunion pour empêcher une riposte éventuelle, vu l'approche des fêtes. De plus, elle indique bien que les mesures qui seront proposées seront en ligne avec la crise économique.



Les propositions faites lors de la paritaire du 7/12 :

- Les primes qui étaient payées sur les planchers Rhodia (accord NAO 2011 – Décembre 2010) seront maintenant payées sur les minis (ancté, etc.). Cela a un impact sur les K160 à 190.
CFDT : il était temps ! Cela répond à notre revendication. Reste maintenant à travailler sur une véritable Grille des minis Rhodia, et là, la direction demande "à réfléchir..."
- Mise en place d'une prime de vacances pour les salariés ex-rhodia services (la prime avait été intégrée au salaire en 2006), mais uniquement pour les salariés embauchés après.
CFDT : C'est non ! La méthode est injuste d'autant plus que la somme intégrée en 2006 est depuis longtemps diluée et à même disparue lors d'un changement de coefficient. Nous demandons une prime de vacances harmonisée de 700 € sur tous les sites, pour tous les salariés !
- Pour le 13^{ème} mois, elle propose un premier pas d'intégration de la prime de poste avec 25% du forfait (exemple : salaire de base 2000 €, forfait 30% soit 600 €, donc paiement de 25% de 600 = 150 € rajouté au 13^{ème} mois)
CFDT : c'est un premier pas, mais insuffisant à ce jour !
- Pour les augmentations individuelles, elle compte rehausser le seuil des 3000 € servant à différencier ceux qui touchent une AC (moins de 3000) de ceux qui n'auront (éventuellement) que une AI. A suivre.
CFDT : pas de seuil serait la meilleure solution pour retrouver une cohésion !
- Enfin, pour l'attribution des AI, elle compte faire 2 vagues : une en janvier et une au 2^{ème} semestre, mais uniquement si les résultats économiques sont au rendez-vous, sinon pas d'AI pour la 2^{ème} vague !
CFDT : n'importe quoi et une fois de plus injuste pour les salariés qui verront leur AI (liée au mérite) suspendue pour des raisons économiques !

Aucune autre réponse à nos revendications !

La Direction utilise des procédés de négociation inadmissibles ! Il faut donc que les salariés se fassent entendre le 14 décembre pour obtenir des résultats ! Des actions seront donc organisées sur chaque site par les sections syndicales CFDT. Retrouver nos revendications sur : <http://cfdt-rhodia.fr/>

PENIBILITE

Des revendications CFDT ont été reprises par la Direction lors de cette paritaire. A noter, une nouvelle possibilité de partir à mi-temps ou de cumuler mi-temps et plein temps.

Mais, il reste un point dur pour la CFDT : la direction refuse ("c'est une question de principe !"), d'inclure les 2x8 dans le dispositif de départ anticipé. Seul ceux qui ont fait au moins 15 ans de travail en continu (4x8, 5x8 ou 3x8), peuvent y prétendre.

La CFDT a défendu seule l'intégration de 2x8 dans le dispositif, sans soutien des autres syndicats. Pourtant ces salariés subissent une véritable pénibilité, car ils font plus de 90 postes du matin par an, ils subissent la manipulation des Agents Chimiques Dangereux et cancérogènes, ils ont des postures de travail pénibles, ils travaillent en extérieurs, etc.

Exemple : 1 salarié qui a fait 10 de 2x8 et 15 ans de 5x8 partira avant et un salarié qui a fait 35 de 2x8 à la logistique par exemple restera jusqu'au bout !!

Cela est profondément injuste !

Oui, le travail en continu est pénible et doit faire l'objet d'un départ anticipé, mais d'autres catégories de métiers (maintenance, logistique, recherche, administratif) y ont droit aussi !

D'autre part, pour les modifications de rythmes, la Direction refuse de passer par la négociation avec les syndicats et privilégie l'information des CE et CHSCT pour traiter de la question des changements d'horaires (les 5 heures du matin). C'est un passage en force qui causera des problèmes dans les usines. **La CFDT est montée aux créneaux sur ce sujet.**

Enfin, sur notre demande de revaloriser des compensations salariales, c'est un non catégorique !

Pour le reste, peu de changements notables dans le contenu du texte : la direction s'en tient à donner une possibilité de départ aux postés continus (ce qui est normal), **mais reste injuste avec les autres catégories.** De plus, les résultats à ce jour de l'accord existant ne sont pas mirobolants, avec 10 départs seulement en 1 an et demi sur le Groupe.

Le texte final nous parviendra sous peu et une séance de relecture est prévue le 14 décembre.

La CFDT n'abandonne pas la revendication d'intégrer les 2x8 dans l'accord ! Pour cela, nous intégrons cette revendication dans les actions que nous allons mener dans le cadre de la NAO en vue de la paritaire du 14/12 !



**Pour un dispositif juste, pérenne et attractif !
Soutenez notre action !**

En savoir plus : <http://cfdt-rhodia.fr/>

